Allianz

Allianz habitation Outre-mer spécial investisseur

Votre Proposition

WAB MARTINIQUE
IMMEUBLE LE PHENIX
ZAC LAREINTY
97232 LE LAMENTIN
N° Orias : 19001498 / site internet : www.orias.fr

Entreprise RESIDENCE DE LA BAIE
ANSE MITAN
97229 LES TROIS ILETS

Votre Proposition **N°** DP000000452672

N° Client : CP1603659
Appartement situé :
ANSE MITAN
97229 LES TROIS ILETS

60 m²

Votre contact Allianz

Tél : 05 96 50 53 53
Email : wab@wab-assu.com

Madame, Monsieur,

Vous nous consultez pour l'assurance de votre logement.

La présente étude de besoins annule et remplace toutes les études de besoins qui auraient pu être émises antérieurement pour le même risque.

Nous avons le plaisir de vous proposer ci-dessous notre Offre d'assurance qui tient compte des informations que vous avez communiquées et qui sont récapitulées ci-après.
Toutefois, elle ne constitue pas votre contrat d'assurance ni une demande d'adhésion.

Votre situation et les caractéristiques de votre logement

Votre logement est situé :
ANSE MITAN
97229 LES TROIS ILETS
Le logement se situe à moins de 50 m de la mer.

Quelle est votre qualité juridique ?
– Propriétaire) loueur en meublé

S'agit-il d'une maison individuelle, d'une maison en bois, d'un appartement, d'un loft ?
– Il s'agit d'un appartement situé à un étage entre le rez-de-chaussée et le dernier étage du bâtiment.

Le bâtiment est-il en cours de construction ?
– Non

Le logement à assurer est-il un manoir, un château ou une maison créole historique ou classée ?
– Non

Le logement à assurer fait-il l'objet d'un classement ou d'une inscription en tout ou en partie au titre des monuments historiques?
– Non

Quelle est la date de construction de votre logement ?
– L'année de construction du bâtiment n'est pas connue

Le logement à assurer est-il un bien immobilier dont la valeur de reconstruction est supérieure à 1 200 000 € ?
– Non

Quel est le nombre de pièces principales ? 1
Pour votre information : une pièce de plus de 40 m² compte pour deux pièces principales.

Quelle est la superficie habitable ? 60 m²
Pour votre information : La superficie habitable est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres.
Une tolérance d'erreur de 10 % maximum de la superficie totale est acceptée.

Quelle est la superficie des varangues, galeries, terrasses couvertes ou des terrasses en bois ?
– 0 m²

Possède-t-il des ouvertures sans châssis ni vitrages ?
– Non

Possède-t-elle des dépendances sans communication intérieure et directe avec le logement se trouvant à la même adresse, des dépendances ou un garage ou un box à une autre adresse, et d'une superficie totale au sol supérieure à 50 m² ?
– Non

Votre logement est-il équipé d'un système d'alarme contre le vol ou de télésécurité ?
– Non.

Faites-vous actuellement l'objet d'une suspension de garantie ou d'une procédure de résiliation par votre assureur actuel au titre du contrat d'assurance couvrant ce logement ?
– Non

Au cours des 36 derniers mois :
Avez-vous fait l'objet d'une résiliation par un précédent assureur au titre du contrat d'assurance couvrant ce logement ?
– Non.

Avez-vous été responsable ou victime d'un ou plusieurs sinistres concernant le logement à assurer ?
– Non

Le contenu de votre logement :

Le contenu de votre logement est garanti pour un capital jusqu'à 5 000,00 €, dont 1 500 € au titre du contenu des dépendances pour la garantie vol et vandalisme, sans garantie des objets de valeurs. Sont toutefois garantis les objets précieux dont la valeur unitaire est inférieure à 300 €.

Pour bénéficier de la garantie Vol et vandalisme, votre logement doit être équipé des moyens de protection de niveau 1 définis aux Dispositions générales.

Les garanties que nous vous proposons

Vous souhaitez souscrire les garanties du contrat Allianz Habitation Outre-mer spécial investisseur de la société Allianz IARD, dans les limites exprimées ci-après et aux Dispositions générales :

Les garanties :
– Incendie et événements assimilés.
– Tempête, ouragan, cyclone.
– Dégâts des eaux.
– Attentats.
– Catastrophes naturelles.
– Catastrophes technologiques.
– Responsabilité civile incendie, dégâts des eaux.
– Responsabilité civile propriétaire d'immeuble.

Les options que vous avez choisies :
– Défense pénale et recours suite à accident.
– Vol et vandalisme.
– Bris de glaces.
– Assistance locale.

Les franchises :
– Vous avez choisi de souscrire une franchise générale de 100 € pour les garanties « Dommages aux biens » de votre contrat.
– Les franchises applicables à la garantie Catastrophes naturelles, sont celles prévues par les Dispositions générales Allianz habitation Outre-mer spécial investisseur.
– Pour vos garanties « Responsabilité civile propriétaire d'immeuble», nous ne prenons en charge que les sinistres d'un montant supérieur à 100 € .
Cette disposition ne s'applique pas aux dommages corporels.

Chez Allianz, les franchises ne sont pas indexées.

Votre cotisation = 192,27 € TTC

Votre cotisation, taxes comprises, est de :

13,52 € par mois, soit par année d'assurance : 162,27 € dont : + 30 € frais de courtage
– 5,90 € de contribution au Fonds de Garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions payable en une seule fois.
– 14,27 € au titre de la garantie « Catastrophes naturelles ».
– 6,21 € au titre de la garantie « Assistance locale ».
– 5,78 € au titre de la garantie « Défense pénale et recours suite à accident ».

Les informations importantes

La protection de vos données personnelles :
Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale.
Elles sont destinées prioritairement à votre Courtier et aux entreprises du Groupe Allianz ; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz.

Allianz

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union Européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.
Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.
Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr, par courrier à l'adresse Allianz - Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.
Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées distribuées par mon Courtier ☐ Oui ☑ Non .

Pour plus de détail, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les Dispositions générales ou Notices d'information et les sites internet d'Allianz et de votre Courtier.
Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Notre offre est valable jusqu'au 15/08/2021 sous réserve que les informations fournies ne soient pas modifiées lors de la souscription du contrat.
En cas de modification d'une de vos réponses entre la date de l'étude de besoins et la conclusion du contrat, vous vous engagez à en informer Allianz avant la souscription du contrat. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à la nullité de votre contrat (article L 113-8 du Code des assurances), la réduction de vos indemnités ou la résiliation de votre contrat (article L 113-9 du Code des assurances).

Pour mieux apprécier les garanties Allianz, nous vous avons communiqué les Dispositions générales Allianz habitation Outre-mer spécial investisseur REG33037.

Vous reconnaissez que nous vous avons fourni par ailleurs le document d'information sur le produit d'assurance REG33041.

Etabli en 2 exemplaires (dont 1 remis au client) le 15/06/2021 pour une date d'effet souhaitée le 15/06/2021

Pour votre Courtier
N° Orias : 19001498 , site internet : www.orias.fr

Le Souscripteur